

Enquête publique relative à la DIG du Programme Pluriannuel de  
Restauration et d'Entretien (PPRE) des rus de la Conque, du  
Grand Fossé et de leurs affluents

**CONCLUSIONS ET AVIS**  
du  
**Commissaire-enquêteur**

Le PPRE des rus de la Conque, du Grand Fossé et de leurs affluents a pour objet d'effectuer les travaux nécessaires à la gestion des rus et à la restauration de leur continuité écologique. Il prévoit un grand nombre d'opérations d'entretien de la ripisylve, de destruction d'espèces végétales invasives, de travaux sur le lit mineur, de travaux sur les ouvrages constituant un obstacle à la continuité écologique, etc.

Cette démarche s'inscrit dans les grandes lignes de la Directive Européenne sur l'Eau (DCE) fixant les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau à l'échelle européenne. Cette DIG permettra au maître d'ouvrage (le SIRECR) de se substituer aux riverains dans leurs obligations d'entretien de la rivière.

L'enquête publique s'est déroulée comme prévu, la participation a été très modeste. Deux observations ont été portées au registre, et un courrier a été remis.

Il était prévu que les opérations lourdes fassent, quoi qu'il en soit, l'objet d'études complémentaires, mais il est apparu depuis l'établissement du dossier que les possibilités de financement de ces travaux ont été réduites de façon drastique. De plus le dossier comporte un certain nombre d'incohérences techniques sur certaines de ces opérations lourdes de restauration. Ces incohérences et ces coûts élevés suscitaient des questionnements au sein du syndicat et des conseils municipaux concernés.

De façon à prendre en compte l'ensemble de ces contraintes, le maître d'ouvrage prévoit donc de réduire les objectifs et le contenu du PPRE. Il ne s'agira plus de se fixer comme objectif la continuité écologique, mais plus modestement de réaliser les entretiens nécessaires afin d'améliorer leur continuité hydraulique, ce qui induira une amélioration relative de leur qualité écologique.

Les avantages du PPRE modifié consistent en la réalisation de ces travaux de façon professionnelle et collective en lieu et place des riverains et dans l'objectif réglementaire de l'amélioration globale de la qualité physico-chimique et écologique des masses d'eau concernées.

Ces travaux, même revus à la baisse, permettront d'améliorer significativement la situation compte tenu de l'état très dégradé de la qualité actuelle de ces rus.

Les inconvénients de la mise en place du PPRE sont l'instauration d'une servitude de passage : les riverains devront laisser passer sur leur propriété les personnes chargées de réaliser les travaux sur la rivière.

Aucune remise en cause du principe de cette servitude de passage n'a été formulée par le public durant l'enquête.

Par conséquent, les avantages l'emportant largement sur les inconvénients, j'émet un

## **AVIS FAVORABLE**

**A la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour le Programme Pluriannuel de  
Restauration et d'Entretien (PPRE) des rus de la Conque, du Grand Fossé et de  
leurs affluents**

Fait à Gouvieux, le 1<sup>er</sup> décembre 2015



**Christophe BACHOLLE**  
*Commissaire-enquêteur*